

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

ville.montreal.qc.ca/plateau

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 mars 2014, l'ordonnance suivante :

- 2011-12, o. 005, relative aux jours, aux horaires et aux lieux de dépôt pour les secteurs Jeanne-Mance et Mile End,

et ce, en vertu du *Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2011-12).

Cette ordonnance entre en vigueur à la date de la présente publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 6 mars 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx